GUIDE PRATIQUE · PROF-RBQ.CA

Examens de la RBQ : inscription, convocation et reprise

Comment on « s'inscrit » aux examens de la RBQ, ce que contient la convocation, le déroulement du jour de l'examen, les résultats, l'échec, l'absence et la demande de reprise d'examen (1564-F-FR, version 06-2026), avec un exemple fictif

À lire d'abord. Prof-RBQ.ca est un centre de préparation indépendant. Il n'a aucun lien avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni avec la Commission de la construction du Québec (CCQ). Ce guide ne remplace ni les formulaires officiels ni la correspondance que la RBQ vous envoie : le site rbq.gouv.qc.ca fait foi. Renseignements à jour au 22 novembre 2026. Les tarifs de la RBQ sont indexés le 1er janvier de chaque année : vérifiez-les avant de payer.

Beaucoup de candidats cherchent où « s'inscrire » à l'examen RBQ. Pour vos premiers examens, il n'y a pas d'inscription séparée : c'est en cochant **« Examen »** dans votre demande de licence, ou dans votre demande de modification de licence, que vous demandez à être évalué par examen. La RBQ vous envoie ensuite une **convocation écrite**. Après un échec ou une absence, c'est une autre démarche : la **demande de reprise d'examen**, dans un délai court. Ce guide suit ce parcours, étape par étape.

L'exemple suivi dans ce guide

Marc Exemple (personne fictive) fait affaire seul, sous son propre nom. Il demande une licence d'**entrepreneur général**, sous-catégorie **1.2 Petits bâtiments**. Comme il est l'unique répondant de son entreprise, il passe **quatre examens**, en français : administration, gestion de la sécurité sur les chantiers de construction, gestion de projets et de chantiers, et exécution de travaux de construction 1.2. Il réussit trois examens du premier coup, échoue à la gestion de projets et de chantiers, puis demande une reprise dans le délai.

Pour votre propre dossier, remplacez chaque donnée de l'exemple par les vôtres : sous-catégories, langue, dates, numéro de dossier.

Nos illustrations sont des **maquettes fictives** conçues par Prof-RBQ.ca. Elles ne reproduisent ni les formulaires ni la correspondance de la RBQ. Chaque champ rempli porte un repère (par exemple `3.1-a`) qui suit les numéros de section du formulaire officiel ; la fiche de convocation, de notre conception, porte des repères maison (`CV-a` à `CV-h`). Tous les noms, numéros, lieux et dates de l'exemple sont inventés.

Contenu. 1. Le parcours en bref · 2. Qui passe quels examens ? · 3. S'inscrire : cocher « Examen » · 4. La convocation · 5. Le calendrier de Marc · 6. Se préparer avec les fiches de la RBQ · 7. Le jour de l'examen · 8. Les résultats · 9. Échec ou absence : la reprise · 10. Coûts 2026 · 11. La dispense d'examen en bref · 12. Liste de contrôle · 13. Sources

PARTIE 1

Le parcours en bref

1. **Préparer ses examens avant de déposer la demande.** La RBQ demande que le répondant soit prêt à passer les examens **dès le dépôt** de la demande de licence.

2. **Cocher « Examen » dans la demande.** Dans la demande de licence ou de modification, cochez « Examen » pour chaque domaine et chaque sous-catégorie, et choisissez la langue (partie 3).

3. **Recevoir la convocation.** Quand la demande est complète et conforme, la RBQ écrit au répondant : date, heure et lieu de chaque examen (partie 4).

4. **Passer les examens.** Pièce d'identité avec photo, arrivée 15 minutes à l'avance, matériel fourni sur place (partie 7).

5. **Recevoir les résultats par la poste.** Note de passage : 60 % à chaque examen. Aucun résultat par téléphone (partie 8).

6. **En cas d'échec ou d'absence : demander la reprise dans les 30 jours.** Le délai se compte à partir de la date du préavis de la RBQ. Après un échec à la reprise, il faut attendre 4 mois (partie 9).

Ce que les candidats croient	Ce que dit la RBQ
« Je m'inscris à une date d'examen sur le site de la RBQ. »	Non. Vous cochez « Examen » dans votre demande. C'est la RBQ qui fixe la date, l'heure et le lieu, et qui vous convoque par écrit.
« Je pourrai reporter si je ne suis pas prêt. »	Aucun report n'est accepté, sauf pour un motif sérieux. Une absence sans report accepté compte comme un échec.
« Après un échec, je refais une demande de licence. »	Depuis le 1er mars 2026, on ne peut plus déposer une nouvelle demande de licence pour reprendre un examen. On remplit la demande de reprise d'examen dans les 30 jours.
« Je recevrai mes résultats le jour même. »	Les résultats arrivent par la poste, quand tous les aspirants répondants liés à la même licence ont terminé leurs examens.

Pas de traitement prioritaire avec des examens. Le formulaire de demande de licence précise que le traitement prioritaire n'est pas offert quand les compétences doivent être évaluées par des examens ou par un dossier professionnel. Le délai de traitement de 60 jours d'une demande complète et conforme exclut la période entre l'envoi de la convocation et la passation des examens.

PARTIE 2

Qui passe quels examens ?

Ce sont les répondants de l'entreprise qui passent les examens : la personne elle-même si elle fait affaire seule, ou un dirigeant d'une personne morale ou d'une société. Une personne morale ou une société peut présenter plus d'un répondant par domaine.

Type de licence	Examens de gestion	Examens d'exécution
Entrepreneur général ou spécialisé	Administration ; gestion de la sécurité sur les chantiers de construction ; gestion de projets et de chantiers	Un examen par sous-catégorie demandée des annexes I et II (une sous-catégorie plus large, comme la 1.3, autorise déjà les travaux de la 1.2 : inutile de demander les deux)
Entrepreneur spécialisé, annexe III seulement	Les trois mêmes examens de gestion	Aucun : les sous-catégories de l'annexe III n'ont pas d'examen d'exécution
Constructeur-propriétaire général	Gestion de la sécurité ; gestion de projets et de chantiers (pas d'administration ; les sous-catégories 1.1.1, 1.1.2 et celles de l'annexe III ne lui sont pas accessibles)	Un examen par sous-catégorie demandée
Constructeur-propriétaire spécialisé	Gestion de la sécurité seulement	Un examen par sous-catégorie demandée de l'annexe II

Il faut réussir **tous** les examens requis pour obtenir la sous-catégorie demandée. Pour Marc, entrepreneur général 1.2 qui fait affaire seul, cela fait **quatre examens**.

Examen de Marc	Durée	Note de passage	Fiche d'information
Administration	3 h	60 %	Mise à jour de mars 2025
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	1 h 30	60 %	Mise à jour de novembre 2024
Gestion de projets et de chantiers	3 h	60 %	Mise à jour de décembre 2024
1.2 Entrepreneur en petits bâtiments	3 h	60 %	En circulation depuis le 21 juillet 2025

Durées tirées des fiches d'information de la RBQ consultées le 22 novembre 2026. La fiche de chaque examen fait foi : vérifiez celle de votre sous-catégorie.

Plomberie, chauffage et électricité

Pour les sous-catégories **15.1 à 15.5**, les **entrepreneurs** s'adressent à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) ; pour la sous-catégorie **16**, à la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). La qualification de ces entrepreneurs a été transférée aux deux corporations, et ce guide ne décrit pas leurs examens. Le **constructeur-propriétaire** de ces sous-catégories s'adresse à la RBQ, selon sa fiche d'information générale sur les examens.

PARTIE 3

S'inscrire : cocher « Examen » dans la demande

À quoi sert cette partie : demander vos examens au bon endroit du formulaire, dans la bonne langue, sans oublier une sous-catégorie.

Marc utilise le formulaire « Demande de licence d'entrepreneur – Personne physique ». L'entrepreneur qui est une personne morale ou une société a son propre formulaire, et le constructeur-propriétaire aussi : chacun contient un tableau de qualification avec une case « Examen » par domaine. Le principe est le même.

EXEMPLE FICTIF — MAQUETTE PROF-RBQ, PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Demande de licence d'entrepreneur – Personne physique (1701-FR 05-2025) : sections 1 et 3.1, remplies pour Marc Exemple

1-a	Objet de la demande	☒ Demander une licence
1-b	Traitement prioritaire	☒ Non
3.1-a	Langue de l'examen	☒ Français
3.1-b	Administration – moyen d'évaluation	☒ Examen
3.1-c	Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction – moyen d'évaluation	☒ Examen
3.1-d	Gestion de projets et de chantiers – moyen d'évaluation	☒ Examen
3.1-e	Exécution de travaux de construction – sous-catégorie n° et moyen d'évaluation	Sous-catégorie n° 1.2 ; ☒ Examen

1-a **Objet de la demande.** Pour une première licence, cochez « Demander une licence ». Pour ajouter une sous-catégorie à une licence existante, cochez la modification et inscrivez le numéro de licence : les examens se demandent de la même façon, à la section 3.1.

1-b **Traitement prioritaire.** Le traitement prioritaire n'est pas offert quand les compétences doivent être évaluées par des examens ou par un dossier professionnel.

3.1-a **Langue de l'examen.** Les examens se passent en français ou en anglais. Sans réponse à cette question, le dirigeant passe l'examen en français.

3.1-b **Administration – moyen d'évaluation.** Cocher « Examen » est votre inscription : il n'y a pas de formulaire d'inscription séparé. La RBQ vous convoquera par écrit.

`3.1-c` **Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction – moyen d'évaluation.** Un examen par domaine de gestion. Une personne physique qui fait affaire seule est l'unique répondant : elle fait évaluer ses compétences dans tous les domaines requis, soit les quatre domaines pour une sous-catégorie des annexes I ou II (les trois domaines de gestion seulement si elle ne demande que des sous-catégories de l'annexe III).

`3.1-d` **Gestion de projets et de chantiers – moyen d'évaluation.** Même principe : une case par domaine, un seul moyen d'évaluation coché par domaine.

`3.1-e` **Exécution de travaux de construction – sous-catégorie n° et moyen d'évaluation.** Inscrivez le numéro de chaque sous-catégorie des annexes I ou II demandée : il y a un examen d'exécution par sous-catégorie.

> **ATTENTION**
>
> - `1-b` Ne payez pas le traitement prioritaire si vous passez des examens : vous n'y êtes pas admissible.
> - `3.1-a` Vous voulez l'anglais ? Cochez-le ici. À la réception de la convocation, vérifiez que le titre des examens est écrit en anglais ; sinon, avisez la RBQ au moins 7 jours avant l'examen.
> - `3.1-e` Lorsque la demande est déposée, le répondant doit être prêt à passer les examens. Le formulaire précise qu'aucun report n'est autorisé ; la RBQ accepte seulement un report pour motif sérieux.

Besoin d'une mesure d'adaptation ?

> Des mesures d'adaptation aux examens sont possibles pour les personnes ayant une incapacité : par exemple une durée d'examen prolongée, une salle individuelle ou la lecture des documents par un surveillant. La demande se fait avec le formulaire **« Demande d'adaptation aux examens »**, joint **en même temps** que la demande de licence ou de modification de licence. Son annexe est remplie par une autorité professionnelle (médecin, ergothérapeute, psychologue, orthopédagogue, etc.), avec un certificat médical. Renseignements : service à la clientèle de la RBQ.

Vous êtes constructeur-propriétaire ?

Le formulaire du constructeur-propriétaire ne comporte pas de domaine Administration. Il rappelle aussi que les frais d'examen ne sont jamais remboursables, et que le report d'une séance d'examen doit être motivé par une situation hors de votre contrôle et demandé par lettre à la Direction des relations avec la clientèle.

PARTIE 4

La convocation

À quoi sert cette partie : noter, dès réception, tout ce qui vous sera demandé le jour de l'examen, et repérer à temps une erreur de langue.

Quand la demande est complète et conforme, la RBQ envoie au répondant, à son domicile, une **convocation écrite** avec la date, l'heure et le lieu de chaque examen. Si l'examen se fait sur ordinateur, une lettre ou un courriel contient aussi des données d'accès. La RBQ ne publie pas de modèle de convocation : voici une **fiche de notre conception** à remplir quand elle arrive.

EXEMPLE FICTIF — FICHE PROF-RBQ, PAS UN DOCUMENT OFFICIEL

Fiche Prof-RBQ à remplir quand la convocation arrive (ce n'est pas la convocation de la RBQ)

CV-a	Date de réception de la convocation	2027-01-11 (fictive)
CV-b	Examens convoqués et langue	Administration ; Gestion de la sécurité ; Gestion de projets et de chantiers ; 1.2 Petits bâtiments – titres en français (fictif)
CV-c	Date et heure de chaque séance	2027-02-03 à 9 h et à 13 h 30 ; 2027-02-10 à 9 h et à 13 h 30 (fictif)
CV-d	Adresse du lieu d'examen	Adresse inscrite sur la convocation : point de service de Fictiville (fictif)
CV-e	Examen sur ordinateur : données d'accès	☒ Oui, lettre conservée avec la convocation ; test d'entraînement fait le 2027-01-20 (fictif)
CV-f	Pièce d'identité apportée	Permis de conduire du Québec, valide (fictif)
CV-g	Heure d'arrivée prévue	8 h 30 pour la séance de 9 h (fictif)
CV-h	Fiches et profils lus	☒ 4 fiches d'information et 4 profils de compétences (fictif)

CV-a **Date de réception de la convocation.** La RBQ écrit au répondant, à son domicile, pour l'informer de la date, de l'heure et du lieu des examens. Notez la date de réception.

CV-b **Examens convoqués et langue.** Vérifiez que chaque examen demandé figure sur la convocation, dans la langue choisie.

CV-c **Date et heure de chaque séance.** Vous devez vous présenter aux dates et aux heures indiquées. Inscrivez-les à votre agenda.

CV-d **Adresse du lieu d'examen.** Les examens ont lieu au point de service de Montréal ou dans un autre point de service, selon la convocation. Vérifiez bien l'adresse.

CV-e **Examen sur ordinateur : données d'accès.** Si une lettre ou un courriel indique que l'examen se fait sur ordinateur, conservez-le : il contient les données d'accès obligatoires le jour de l'examen. Un test d'entraînement est offert sur le site de la RBQ.

CV-f **Pièce d'identité apportée.** Une pièce d'identité valide avec photo, délivrée par une autorité gouvernementale : permis de conduire de la SAAQ, permis de conduire international, carte d'assurance maladie du Québec, passeport, carte de citoyenneté canadienne ou carte de résident permanent.

CV-g **Heure d'arrivée prévue.** Arrivez au moins 15 minutes avant le début de la séance.

CV-h **Fiches et profils lus.** Chaque examen a sa fiche d'information (durée, contenu, documents fournis) et son profil de compétences, publiés sur la page « Préparation aux examens » de la RBQ.

ATTENTION

- CV-b Langue anglaise demandée mais titres en français ? Avisez la RBQ au moins 7 jours avant la date de l'examen.
- CV-c Aucun report n'est accepté, sauf pour un motif sérieux. Communiquez avec la RBQ dès que possible ; le formulaire du constructeur-propriétaire demande d'en faire la demande par lettre.
- CV-e Ces données d'accès restent les mêmes pendant toute la durée de votre statut de répondant : gardez-les confidentielles.
- CV-g L'accès à la salle est interdit une fois la séance commencée.

Où ont lieu les examens ? La RBQ indique que les examens se font sur convocation à son point de service de Montréal (255, boulevard Crémazie Est) et dans d'autres points de service à l'extérieur de Montréal. Seule l'adresse inscrite sur votre convocation compte.

Demande incomplète : pas de convocation

Si la demande est incomplète ou non conforme, la RBQ vous écrit pour demander ce qui manque et vous accorde un délai (21 jours, selon la RBQ : suivez la lettre reçue). Sans réponse à temps, elle conserve les frais de traitement, rembourse les droits de licence, et il faut déposer une nouvelle demande. Une demande bien remplie, c'est donc aussi une convocation plus rapide.

PARTIE 5

Le calendrier de Marc

Les dates ci-dessous sont inventées pour l'exemple. La RBQ ne publie pas de délai fixe entre le dépôt de la demande et la convocation, ni entre le dernier examen et les résultats.

2026-12-07 dépôt	Marc dépose sa demande de licence avec le paiement : « Examen » coché dans les quatre domaines, en français (repères `3.1-a` à `3.1-e`). Il a commencé à étudier deux mois plus tôt.
2027-01-11 convocation	La convocation arrive. Marc remplit sa fiche (`CV-a` à `CV-h`) et fait le test d'entraînement à l'examen sur ordinateur.
2027-02-03 jour 1	Administration à 9 h, gestion de la sécurité à 13 h 30.
2027-02-10 jour 2	Gestion de projets et de chantiers à 9 h, examen 1.2 à 13 h 30.
2027-02-26 préavis	La RBQ envoie les résultats et un préavis de refus : trois examens réussis, échec en gestion de projets et de chantiers. Marc a jusqu'au 2027-03-28 pour que sa demande de reprise soit **reçue**.
2027-03-05 reprise	Marc envoie sa demande de reprise avec le paiement (repères `RE-a` à `R-pay`). La RBQ le convoque ensuite à une nouvelle séance.
Après la reprise	S'il réussit, sa licence peut être délivrée avec la sous-catégorie 1.2. S'il échoue à la reprise, il devra attendre 4 mois suivant la décision de la RBQ avant d'être admis de nouveau à cet examen.

À RETENIR POUR MARC

- Comme il fait affaire seul, il est l'unique répondant : sans la réussite en gestion de projets et de chantiers, sa licence d'entrepreneur général ne peut pas être délivrée, même s'il a réussi l'examen 1.2.
- Dans une entreprise qui a plusieurs répondants ou plusieurs sous-catégories, la RBQ indique qu'une licence peut être délivrée avec seulement les sous-catégories dont les examens sont réussis.

PARTIE 6

Se préparer avec les fiches de la RBQ

Pour chaque examen, la RBQ publie deux documents sur sa page « Préparation aux examens » : la fiche d'information (objectifs, durée, modules, textes à étudier, documents fournis) et le profil de compétences (habiletés attendues du répondant). Commencez par là.

Examen	Modules (selon la fiche)	Documents fournis à l'examen (selon la fiche)
Administration	Gestion financière ; management ; régime de relations de travail ; législation et réglementation	Loi sur le bâtiment ; loi R-20 ; Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires ; deux règlements de la loi R-20 (formation professionnelle, certificats de compétence)
Gestion de la sécurité	Gestion de la prévention ; dossiers d'indemnisation ; cotisation ; législation et réglementation ; développement durable	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ; Loi sur la santé et la sécurité du travail ; Code de sécurité pour les travaux de construction
Gestion de projets et de chantiers	Activités de construction ; plans et devis ; estimation des coûts et soumission ; contrôle de la qualité ; législation et réglementation	Loi sur le bâtiment ; loi R-20 ; règlement sur la qualification ; règlement sur la formation professionnelle (R-20) ; Code de construction, chapitre I – Bâtiment (CNB 2015 modifié)
1.2 Petits bâtiments	Dix modules, de l'encadrement législatif au développement durable, en passant par la structure, l'enveloppe, la mécanique du bâtiment et la rénovation	Règlement sur la qualification ; Code de construction, chapitre I, et CNB 2015 modifié ; Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs

ATTENTION

- Les fiches listent aussi des **lectures recommandées qui ne sont pas fournies** à l'examen (par exemple le Code civil du Québec et la Loi sur les normes du travail pour l'administration). Ces sujets s'étudient à l'avance.
- Le nombre de questions n'est pas publié dans les fiches. Les examens sont à choix multiple, avec une seule bonne réponse par question ; certaines questions renvoient à des plans et devis ou aux documents prêtés sur place.

Trois outils gratuits de la RBQ

- ☐ **Les fiches d'information et les profils de compétences**, par examen et par sous-catégorie.
- ☐ **Quelques exemples de questions**, un par domaine, sur la page « Exemples de questions d'examen ».
- ☐ **Le test d'entraînement** à l'application d'examen sur ordinateur, accessible avec les données d'accès reçues par la poste ou par courriel.

La RBQ suggère aussi les bibliothèques pour trouver des ouvrages de référence.

PARTIE 7

Le jour de l'examen

Les consignes sont obligatoires : sans elles, l'accès à la salle peut vous être refusé, ou vous pouvez en être expulsé.

À apporter

- ☐ Une pièce d'identité **valide avec photo**, délivrée par une autorité gouvernementale (liste au repère CV-f).
- ☐ La convocation, et la lettre ou le courriel avec vos **données d'accès** si l'examen se fait sur ordinateur.
- ☐ Une bouteille d'eau : la RBQ précise que les abreuvoirs sont inaccessibles.

À l'arrivée et en salle

- ☐ Arriver **15 minutes avant** la séance : l'accès est interdit une fois la séance commencée.
- ☐ Ranger cellulaire, montre, manteau, sac, cahiers et notes personnelles à l'endroit prévu.
- ☐ Utiliser seulement le matériel fourni : règle, crayon, calculatrice, dictionnaire, codes, règlements ou textes de loi, selon l'examen.

Sur ordinateur

L'application affiche le temps restant, une barre de navigation entre les questions, les documents d'accompagnement, une calculette et un marqueur pour repérer une question à revoir. Le personnel de surveillance répond aux questions techniques. Tout le matériel est fourni comme pour un examen sur papier.

INTERDITS ET CONSÉQUENCES

- Il est strictement interdit de reproduire le cahier d'examen ou les cahiers d'accompagnement.
- Selon le règlement, l'examen d'une personne qui fraude, plagie, triche ou collabore à de telles manœuvres est annulé, et elle ne peut être admise à aucun examen ni module pendant un an à partir de cette annulation.
- Ne pas se présenter à la séance où l'on est inscrit entraîne un **échec** à l'examen (partie 9).
- Se désister de la demande ou abandonner un examen en cours : selon la foire aux questions de la RBQ, aucun remboursement des frais d'examen, et 4 mois d'attente à partir du désistement avant d'être admis de nouveau à cet examen. Ce n'est pas la même chose qu'une absence à une première séance, qui ouvre la procédure de reprise (partie 9).

Le jour J de Marc. Il arrive à 8 h 30 pour la séance de 9 h, avec son permis de conduire, sa convocation, sa lettre de données d'accès et une bouteille d'eau. Il range son téléphone avant d'entrer.

PARTIE 8

Les résultats

Question	Réponse de la RBQ
Comment ?	Par la poste, à l'adresse de la personne qui a passé les examens. Aucun résultat par téléphone ni par courriel.
Quand ?	Dans le meilleur délai possible après le dernier examen, mais seulement quand tous les aspirants répondants liés à la même licence ont terminé leurs examens. Il n'y a donc pas de délai fixe.
Quelle note ?	60 % à chaque examen. Avec cette note, vous pouvez agir comme répondant dans le domaine ou la sous-catégorie.
Et la licence ?	Si toutes les conditions sont remplies, la licence est envoyée par la poste ; elle apparaît au Registre des détenteurs de licence le lendemain de sa délivrance.

Vos examens réussis restent acquis

Un examen réussi reste acquis pendant 5 ans à partir de sa date de correction, même si la licence n'a pas été délivrée. Si vous avez obtenu une licence qui n'est plus valide, vos acquis d'examen restent valides 5 ans après la date de fin de cette licence. Au-delà, il faut repasser l'examen ou suivre de nouveau un programme de formation reconnu.

Marc reçoit ses résultats par la poste avec un préavis de refus, parce qu'il a échoué à un examen requis. Ce préavis n'est pas la fin du dossier : il ouvre le délai de 30 jours pour demander la reprise.

PARTIE 9

Échec ou absence : la reprise

À quoi sert cette partie : ne pas laisser passer le délai de 30 jours, et savoir ce qui arrive après la reprise.

Situation	Ce qui s'applique
Premier échec ou absence	La RBQ envoie un préavis par la poste. Vous avez **30 jours** pour demander la reprise avec le formulaire « Demande de reprise d'examen », accompagné du paiement du ou des examens à repasser. Un seul examen de reprise est permis.
Aucune demande dans le délai	Une décision de refus est rendue. Il faut attendre **4 mois** suivant la date de la décision avant d'être admis de nouveau à cet examen, dans le cadre d'une nouvelle demande.
Échec ou absence à la reprise	Même attente de **4 mois** suivant la date de la décision qui constate l'échec ou l'absence.
Formation reconnue entre-temps	Selon la foire aux questions de la RBQ, l'attestation d'un programme de formation reconnu peut être présentée sans attendre les 4 mois ; elle dispense des examens visés par ce programme.
Contester un échec	Demande de révision (formulaire 1565-F-FR) d'une décision de la RBQ, et non du préavis : dans les 30 jours suivant la date de la décision, avec une copie de la décision, vos motifs et les frais exigés.

EXEMPLE FICTIF — MAQUETTE PROF-RBQ, PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Demande de reprise d'examen (1564-F-FR 06-2026), remplie pour Marc Exemple

RE-a	N° de dossier	00000000 (fictif)
RE-b	Date du préavis de refus	2027-02-26 (fictive)
R1-a	Nom, prénom	EXEMPLE, Marc
R1-b	Examen à reprendre (gestion)	☒ Gestion de projets et de chantiers
R1-c	Exécution de travaux de construction – sous-catégorie n°	(aucune : l'examen 1.2 est réussi)
R2-a	Nom, prénom	EXEMPLE, Marc
R2-b	Signature et date de la signature	Signature de Marc Exemple ; 2027-03-05 (fictive)
R-pay	Paiement et envoi	Chèque pour 1 examen de reprise, au tarif en vigueur ; envoi par la poste le 2027-03-05 (fictif)

RE-a **N° de dossier.** Reprenez le numéro de dossier inscrit sur la correspondance de la RBQ.

`RE-b` **Date du préavis de refus.** Après un échec ou une absence, la RBQ envoie par la poste un préavis : elle annonce son intention de refuser la demande en raison de cet échec. Le délai de 30 jours se compte à partir de la date de ce préavis, comme le prévoient le règlement et le formulaire de reprise. Une page de la RBQ parle encore de la réception de la confirmation : fiez-vous à la date du préavis.

`R1-a` **Nom, prénom.** Une page par candidat ; s'il y a plus d'une personne à inscrire, faites des copies de la page. À la main : à l'encre et en majuscules.

`R1-b` **Examen à reprendre (gestion).** Cochez seulement les examens échoués ou manqués. Les examens réussis vous restent acquis.

`R1-c` **Exécution de travaux de construction – sous-catégorie n°.** Inscrivez le numéro de chaque sous-catégorie dont l'examen d'exécution est à reprendre.

`R2-a` **Nom, prénom.** Le candidat déclare que les renseignements sont véridiques et complets.

`R2-b` **Signature et date de la signature.** Date au format aaaa-mm-jj.

`R-pay` **Paiement et envoi.** La demande doit être accompagnée du paiement du montant total du ou des examens à repasser (grille « Tarification » de la RBQ), puis envoyée au Service à la clientèle, à l'adresse inscrite sur le formulaire.

ATTENTION

- `RE-b` Pour être recevable, la demande de reprise doit être reçue à la RBQ dans les 30 jours suivant la date du préavis : comptez le délai postal.
- `R2-a` Faire une fausse déclaration constitue une infraction.
- `R-pay` Un seul examen de reprise est permis. Après un échec ou une absence à la reprise, ou sans demande dans le délai, il faut attendre 4 mois suivant la date de la décision avant d'être admis de nouveau à cet examen.

Ce qui a changé le 1er mars 2026. Selon la foire aux questions de la RBQ, on ne peut plus déposer une nouvelle demande de délivrance ou de modification de licence pour reprendre un examen, ni une demande abrégée en cas d'absence. Le règlement modifié en 2026 prévoit la reprise dans les 30 jours suivant la date du préavis. Certaines pages de la RBQ mentionnent encore l'ancienne demande abrégée : en cas de doute, appelez la RBQ.

Si le mandataire de votre dossier est la CMMTQ ou la CMEQ, le formulaire de reprise précise de vous adresser à la corporation, même si la demande concerne une sous-catégorie administrée par la RBQ.

PARTIE 10

Coûts 2026

Montants publiés par la RBQ pour 2026, consultés le 22 novembre 2026. Ils ne sont pas taxables. Ils sont **indexés le 1er janvier** : à vérifier avant de payer. Les mêmes montants figurent dans la grille de l'entrepreneur et dans celle du constructeur-propriétaire.

Évaluation des compétences (2026)	Frais par personne
Examen	105,27 $ par examen
Reprise d'examen à la suite d'un échec	105,27 $ par examen

Pour Marc, au tarif 2026 : quatre examens, soit 4 × 105,27 $ = **421,08 $**, en plus des droits et frais de la licence (voir la grille). Sa reprise d'un examen : **105,27 $** au tarif 2026 ; une reprise payée en 2027 suit le tarif de 2027.

ATTENTION

- Les frais d'examen ne sont pas remboursés, même si vous vous désistez ou abandonnez.
- Pour le montant total de votre demande de licence, utilisez le simulateur de coût de la RBQ ou sa grille « Tarification ».

PARTIE 11

La dispense d'examen en bref

Un examen n'est pas le seul moyen de démontrer ses compétences. Dans le formulaire, chaque domaine offre quatre choix : examen, formation à reconnaître, dossier professionnel, compétences déjà reconnues.

Moyen	En bref
Formation reconnue	Programme inscrit à la liste de la RBQ, encore reconnu et applicable à l'examen visé ; joindre l'attestation de réussite à la demande. Depuis janvier 2023, seules les attestations délivrées à partir de 2014 sont valides.
Dossier professionnel	Formation absente de la liste ou expérience suffisante ; la RBQ évalue le dossier et peut accorder une exemption, mais le dépôt seul ne dispense pas d'examen ; processus exigeant, entrevue possible, plusieurs mois de traitement, pas de traitement prioritaire.
Compétences déjà reconnues	Avoir été répondant dans le domaine, avoir réussi l'examen, ou avoir fait reconnaître ses compétences par la RBQ, dans les 5 ans précédant la demande ; même sous-catégorie pour l'exécution. On coche la case dans le formulaire.
Entente interprovinciale	Entreprise d'une province qui a une entente avec le Québec et qui remplit les critères de cette entente : l'adresse seule ne suffit pas.

Détails et conditions : notre article « Dispense d'examen RBQ » sur prof-rbq.ca/blog, et la page « Moyens d'évaluation des compétences » de la RBQ.

PARTIE 12

Liste de contrôle

Avant de déposer la demande

- [ ] J'ai lu la fiche d'information et le profil de compétences de chacun de mes examens.
- [ ] Je suis prêt à passer les examens dès le dépôt : aucun report sauf motif sérieux.
- [ ] J'ai coché « Examen » pour chaque domaine et inscrit chaque sous-catégorie des annexes I ou II.
- [ ] J'ai coché la langue de mes examens (sinon : en français).
- [ ] Je n'ai pas demandé le traitement prioritaire.
- [ ] Si j'ai besoin d'une adaptation, j'ai joint le formulaire d'adaptation et le certificat médical.

À la réception de la convocation

- [ ] J'ai rempli ma fiche : examens, langue, dates, heures, adresse (repères `CV-a` à `CV-h`).
- [ ] Si les titres ne sont pas dans ma langue, j'ai avisé la RBQ au moins 7 jours avant.
- [ ] J'ai conservé la lettre ou le courriel des données d'accès, et fait le test d'entraînement.

Le jour de l'examen

- [ ] Pièce d'identité valide avec photo, convocation, données d'accès, bouteille d'eau.
- [ ] Arrivée au moins 15 minutes avant le début de la séance.

Après les résultats

- [ ] Échec ou absence : j'ai noté la date du préavis et la date limite de 30 jours.
- [ ] J'ai envoyé la demande de reprise, signée, avec le paiement, assez tôt pour qu'elle soit reçue dans le délai.
- [ ] Licence délivrée : j'ai vérifié ma fiche au Registre des détenteurs de licence.

Se préparer avec Prof-RBQ.ca

Prof-RBQ.ca offre des cours en ligne pour préparer les examens de la RBQ : les trois examens de gestion et les examens d'exécution par sous-catégorie, avec des leçons et des quiz aux réponses expliquées, conçus à partir des fiches d'information et des profils de compétences publiés par la RBQ. Les premières leçons sont gratuites. Nos cours préparent aux examens ; ils ne dispensent d'aucun examen. Renseignements : prof-rbq.ca.

PARTIE 13

Sources

Pages et documents de la RBQ consultés le 22 novembre 2026. Ils font foi en cas de différence avec ce guide.

1. Examens : pour qui, comment, combien? : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/pour-qui-comment-combien/
2. Examens : consignes et résultats : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/examens-consignes-et-resultats/
3. Échec ou absence à un examen : quoi faire? : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/echec-ou-absence-a-un-examen-quoi-faire/
4. Informatisation des examens : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/informatisation-des-examens/
5. Préparation aux examens (fiches d'information et profils de compétences) : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/preparation-aux-examens/ ; fiches consultées : Administration (mars 2025), Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction (novembre 2024), Gestion de projets et de chantiers (décembre 2024), 1.2 Entrepreneur en petits bâtiments (21 juillet 2025), fiches d'information générale des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (novembre 2019)
6. Exemples de questions d'examen : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/exemples-de-questions/
7. Foire aux questions – Examens : rbq.gouv.qc.ca/foire-aux-questions-faq/entrepreneur/examens/
8. Délai et traitement d'une demande de licence : rbq.gouv.qc.ca/licence/obtenir-sa-licence/delai-et-traitement-dune-demande-de-licence/
9. Demande de licence d'entrepreneur – Personne physique, 1701-FR 05-2025 : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/demande-licence-entrepreneur-personne-physique.pdf ; formulaire du constructeur-propriétaire, personne physique, 1702-FR 05-2025 : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/demande-licence-construc-proprietaire-personne-physique.pdf
10. Demande de reprise d'examen, 1564-F-FR 06-2026 : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/demande-reprise-examen.pdf
11. Demande d'adaptation aux examens (2020-12) : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/demande-adaptation-examens.pdf
12. Demande de révision, 1565-F-FR 08-2026 : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/demande-revision-decision.pdf
13. Tarification pour l'entrepreneur de construction (2026) : rbq.gouv.qc.ca/licence/tarification-et-amendes/tarification-pour-lentrepreneur-de-construction/ ; pour le constructeur-propriétaire : rbq.gouv.qc.ca/licence/tarification-et-amendes/tarification-demande-dune-licence-de-constructeur-proprietaire/
14. Moyens d'évaluation des compétences : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/moyens-devaluation-des-competences/ ; Compétences déjà reconnues, Programmes de formation reconnus, Dossier professionnel : pages de la même section
15. Nous joindre (points de service, examens sur convocation) : rbq.gouv.qc.ca/nous-joindre/
16. Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (B-1.1, r. 9), art. 17 à 20, à jour au 1er juillet 2026 : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/B-1.1, r. 9

Renseignements à la RBQ : 1 800 361-0761 (sans frais) ou 514 873-0976 ; lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, mercredi de 10 h à 16 h 30.

Prof-RBQ.ca est un centre de préparation indépendant, sans lien avec la Régie du bâtiment du Québec ni avec la Commission de la construction du Québec. Ce guide est une aide. Il n'est ni un avis juridique ni un document de la RBQ. Les maquettes et la fiche sont des exemples fictifs et ne sont pas des documents officiels. Renseignements à jour au 22 novembre 2026 ; tarifs 2026, à vérifier après le 1er janvier 2027. Guide des examens de la RBQ, V2.